

CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT ANIMATEUR D'ACTIVITÉS ET DE VIE QUOTIDIENNE

« Le premier diplôme pour
se professionnaliser dans
l'animation »

Le CPJEPS est un diplôme de niveau 3 pour se former à l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité encadrée. Aux CEMÉA, le CPJEPS c'est :

- 13 mois de formation,
- une formation en 5 jours par semaine, principalement pendant les vacances scolaires, avec des journées focus.

EMPLOIS VISÉS

Animateur.rice enfance jeunesse, animateur.rice en accueil de loisirs, animateur.rice en accueil de loisirs périscolaire, animateur.rice en séjour de vacances, animateur.rice socio-culturel.le.

Les activités s'exercent au sein de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) et du secteur privé (associations, structures commerciales, etc.).

CONDITIONS D'ACCÈS - PRÉ-REQUIS

Conformément à la réglementation, les exigences préalables requises pour accéder à la formation sont :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relatives au secourisme suivantes : PSCI, AFPS, PSE 1, PSE 2, AFGSU, SST
- être capable de prendre en charge un groupe pour un temps de vie quotidienne ou d'activité en sécurité. Elles sont vérifiées et attestées par l'organisme de formation dans les conditions mentionnées dans le dossier d'habilitation.

Il faut également : une structure d'alternance, un financement, avoir complété le dossier d'inscription, et réussi les tests de présélection.



OUVERTURE • De septembre 2022 à octobre 2023 à Grenoble.



DURÉE • 13 mois dont 400h aux CEMÉA et 300h minimum en structure. Pour les personnes déjà en poste, ces heures sont comprises dans le cadre habituel de leur temps de travail.



TARIF • 3 900€.



INSCRIPTION • Gratuite et obligatoire avant le 30 juin 2022.



CONTACT >

Pour plus d'informations, un devis personnalisé ou un dossier d'inscription :
Chrystelle Cutillas - secretariat@cemearhonealpes.org / 04 76 26 85 40

OBJECTIFS

La possession du diplôme atteste, dans le domaine de l'animation socio-éducative ou culturelle, des compétences suivantes, figurant dans le référentiel de certification :

- Participer au projet et à la vie de la structure
- Animer les temps de vie quotidienne de groupes
- Concevoir des activités en direction d'un groupe
- Animer des activités en direction d'un groupe

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est organisée en alternance avec des sessions de 5 jours par mois et des journées focus.

Les contenus de formation sont répartis en 4 UC :

- UC1 : Participer au projet et à la vie de la structure
- UC2 : Animer les temps de vie quotidienne de groupes
- UC3 : Concevoir des activités en direction d'un groupe
- UC4 : Animer des activités.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Le CPJEPS est délivré par la Direction Régional Académique à la jeunesse, l'engagement et aux sports (DRAJES), après validation de chacune des 4 Unités Capitalisables de la formation.

Le jury régional, après examen des résultats des épreuves certificatives, arrête une décision concernant les 4 unités capitalisables (UC). Suite au jury final, si validation des 4UC, le diplôme est délivré par la DRAJES.



Formation
prise en charge à 100%
dans le cadre
d'un contrat
d'apprentissage



80 % de réussite
aux examens

LES + DU CPJEPS AVEC LES CEMÉA

- + Des pratiques d'activités parmi les domaines de l'expression, de l'activité physique, des activités scientifiques et techniques.
- + Un stage de deux semaines dans un pays de l'Union Européenne dans le cadre du dispositif Erasmus+.
- + 2 jours de formation Valeurs de la République et laïcité dans le cadre du plan de formation national pour former les acteurs.rices de terrain piloté par le CGET.
- + Des visites de structures pour rencontrer des acteur.rice.s de terrain et découvrir de nouvelles pratiques.
- + Un accompagnement individualisé aux épreuves certificatives.
- + Possibilité de formation en contrat d'apprentissage.



YAKAMEDIA



MÉTHODES MOBILISÉES

Chaque formation est construite à partir de méthodes d'éducation active, alternant apports théoriques, mises en situations et réflexions collectives. L'équipe de formateur.rices s'appuie notamment sur :

- Le vécu et les projets de participant.e.s
- Des analyses issues de la pratique, de l'observation et de la réflexion des participant.e.s
- Des analyses issues de l'apport de textes et/ou d'images et/ou d'outils audiovisuels
- Des études de situations et des échanges collectifs
- De l'appropriation et/ou l'élaboration de méthodes et/ou d'outils, de documents écrits
- Une alternance des temps de travail en grands groupes, en petits groupes et individuel

MOBILITÉ



Erasmus+

Dispositif du programme Erasmus + pour l'Enseignement et la Formation Professionnelle

Nos sessions intègrent un module de formation qui se déroule à l'étranger, dans un pays de l'Union Européenne. Ce stage de plusieurs jours permet aux professionnel.le.s en formation de se sensibiliser aux enjeux et pratiques de l'éducation interculturelle et de la citoyenneté européenne.

Cette immersion a pour objectifs d'acquérir des connaissances sur l'environnement et les métiers de l'animation et du travail social dans un pays de l'UE et de développer des compétences sociales et interculturelles d'adaptation pour travailler en équipe internationale. Un accompagnement pédagogique est proposé pour favoriser la découverte du milieu professionnel et de l'environnement socio-culturel du pays d'accueil.

Ces apports sont de réels atouts pour la formation : ils permettent aux stagiaires de développer, dans leur pratique professionnelle, des projets à dimension européenne et interculturelle ainsi que de nouveaux réseaux d'échanges entre structures de l'animation.



CONTACT >

Pour plus d'information contactez la référente mobilité :
Domitille Hocq - d.hocq@cemearhonealpes.org

ACCESSIBILITÉ

L'ensemble de nos formations sont ouvertes à tous les publics et favorise l'inclusion des personnes porteuses de handicap. Nous proposons ainsi un accueil et un accompagnement adapté tout au long de la formation afin de répondre aux besoins et aux attentes de chacun.e. La formation de nos équipes, l'aménagement de nos outils ainsi que la structuration d'un dispositif d'accueil individualisé permettent de recevoir et d'accompagner chaque stagiaire dans nos formations.

Notre Espace ressources « Handicap » se tient à votre disposition pour tout renseignement.



CONTACT >

Merci de contacter notre référent « handicap » :
Jean-Yves Chapand - jy.chapand@cemearhonealpes.org

APPRENTISSAGE

Les CEMÉA Rhône-Alpes sont une UFA (Unité de Formation des Apprentis) membres du CFA Rhône-Alpes des métiers du sports et de l'animation. Ils peuvent à ce titre accueillir des stagiaires en contrat d'apprentissage dans les formations professionnelles.



FINANCEMENT

· Compte Personnel de Formation (CPF), contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, dispositif Pro-A, prise en charge par un OPCO, prise en charge par un employeur.



CONTACT >

Marilyne Guillard : responsable du service administratif et financier
direction@cemea-rhonealpes.org - 04 76 26 85 46

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Toutes nos inscriptions aux formations sont gratuites. Les conditions générales de vente sont consultables sur notre site : <https://cemea-formation.com/docs/CGV.pdf>

Pour plus d'informations, obtenir le programme de la formation, un devis ou un dossier d'inscription, s'adresser à Chrystelle CUTILLAS ou Clara SANDRE :

secretariat@cemea-rhonealpes.org - 04 76 26 85 40 / c.sandre@cemea-rhonealpes.org - 04 76 26 85 46

La spécialité ou la mention de votre diplôme n'est pas proposée en Auvergne-Rhône-Alpes ? Contactez les CEMÉA dans une autre région !



Infos et inscription > Cemēa^{FORMATION}

Les CEMÉA disposent d'une habilitation quinquennale en tant qu'organisme de formation délivrée par la DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes.

Certaines formations sont en cours d'habilitation.



Les CEMÉA Rhône-Alpes sont titulaires de la nouvelle certification nationale unique QUALIOPi dans le cadre de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

L'organisme I.Cert certifie que les actions suivantes : Formation Professionnelle (FP) et Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) sont conformes aux exigences de la certification visées à l'article L.6316-1 du code du travail.

